

# Le pamphlet

P É R I O D I Q U E I N D É P E N D A N T

---

## Editorial

Le 8 juin dernier, l'organisation Pro Publica, groupe journalistique qui s'autodéfinit comme une «salle de rédaction indépendante, sans but lucratif, produisant un journalisme d'investigation doté de force morale», publiait un reportage intitulé *The Secret IRS Files: Trove of Never-Before-Seen Records Reveal How the Wealthiest Avoid Income Tax*<sup>1</sup>.

En se basant sur les estimations du magazine *Forbes* des vingt-cinq plus grandes fortunes des Etats-Unis et des données de l'Internal Revenue Service, obtenues on ne sait comment, les journalistes démontrent, chiffres à l'appui, que les plus riches ne paient que très peu, voire pas d'impôts, en proportion de l'augmentation de leurs richesses ; et d'en conclure que le système de calcul et de collecte de l'impôt américain est à revoir.

On n'insistera pas sur le fait que ce «scoop» tombe à point nommé au moment où l'administration Biden travaille sur une augmentation du taux de l'impôt pour les revenus les plus élevés, mais on se permettra de démonter les erreurs les plus grossières.

Premièrement, on ne peut pas comparer l'augmentation de la fortune d'un salarié, qui ne peut être que le fruit de l'épargne thésaurisée de ses revenus, à celle d'hommes comme Jeff Bezos ou Elon Musk, deux des exemples cités dans l'article, qui voient leur fortune fluctuer au gré des hausses ou des baisses du cours des actions de leurs entreprises. Or ces fluctuations de cours, lorsqu'elles sont positives, ne constituent pas des revenus en soi, et l'augmentation de leur fortune n'est donc pas soumise à l'impôt.

Lorsqu'on possède un actif sujet à des fluctuations de valeur, que ce soit une action, un immeuble ou une œuvre d'art, on ne passera à la caisse que dans l'éventualité d'une vente du bien. Dans ce cas, la différence entre le prix d'achat et le prix de vente, le bénéfice, est considérée comme un revenu et est soumise à l'impôt sur la plus-value. «Oui, me rétorqueront certains esprits chagrins, mais le taux d'imposition est souvent plus bas et taxé à part.» C'est vrai, mais, en cas de vente à perte, l'administration fiscale n'offre aucune compensation; c'est un prêt pour un rendu.

Deuxièmement, si l'on se penche sur les revenus déclarés par ces richissimes individus, les redresseurs de torts de Pro Publica soulignent que Jeff Bezos a déclaré, entre 2006 et 2018, la bagatelle de 6 milliards et demi de dollars de revenus pour une facture d'un milliard et 400 millions. En dehors de l'énormité des chiffres, on doit bien admettre que cela ne représente «que» 21,52% des revenus déclarés, bien loin du taux maximum de 39,6% auquel on serait en droit de s'attendre.

L'explication vient du type de revenus. Il ne s'agit en général pas de salaires mais de dividendes, distribution de bénéfices aux actionnaires, qui sont imposés à part des autres revenus et à un taux différent. Cela est dû au fait que ces revenus sont imposés deux fois: la première au moment où la société génère des profits, c'est l'impôt sur le bénéfice, et la seconde lorsqu'ils sont distribués à l'actionnaire. Le cumul de ces deux impôts dépasse largement le taux auquel sont ponctionnés les salaires.

Dans un précédent article<sup>2</sup>, j'avais développé mon point de vue sur la question de l'impo-

## Citation

A propos de la dictature de la «cancel culture» ou culture de l'annulation, qui exige, entre autres révisions de l'histoire et de la morale, que tout acte de nature sexuelle fasse préalablement l'objet d'un consentement formel des partenaires:

*Le prince charmant avait-t-il le droit d'embrasser Blanche-Neige sans son consentement, alors qu'elle était endormie? N'aurait-il pas mieux fait de lui jeter un seau d'eau au visage?*

Ewan Barillot (*La lettre de Causeur*, éd. abonnés, 12 juin 2021).

sition des entreprises. J'aimerais aujourd'hui proposer un système simple, probablement trop simple, afin de créer un système

fiscal parfaitement égalitaire, pensé non en termes d'argent, mais de temps de travail.

Tout d'abord, il me semble que vivre dans une société qui est censée nous protéger et nous donner des droits devrait supposer un impôt forfaitaire minimum, condition *sine qua non* pour participer à la vie publique, que ce soit en votant ou en étant éligible. Imaginons un forfait équivalant à une journée de revenus, qui donnerait accès aux droits civiques.

Ensuite, comme cela n'a pas de sens de taxer les revenus nécessaires à couvrir les besoins vitaux, les contribuables auraient droit à une déduction forfaitaire dépendant de leur lieu de résidence et correspondant au minimum vital calculé par l'office des poursuites et faillites.

Finalement, tous les revenus, salaires, dividendes, plus-values et moins-values seraient imposés à un taux unique. Si l'on imagine

ce taux à 25%, cela signifierait que quel que soit le niveau de ses entrées, l'individu travaillerait un quart d'heure pour la collectivité et trois quarts d'heure pour lui.

Pour ce qui est des impôts sur la fortune, sur les successions et sur le bénéfice des entreprises, je les jette au panier. Les deux premières ont déjà passé à la caisse et le dernier passera au moment de la distribution.

Je n'ai bien sûr pas fait les calculs et projections qui permettraient de savoir si cette solution serait réalisable et si les recettes fiscales générées seraient suffisantes, mais l'idée me séduit, et je serais curieux de savoir ce qu'en penserait une personne de gauche.

*Michel Paschoud*

<sup>1</sup> Trad. Les fichiers secrets de l'IRS: une mine de documents inédits révèle comment les plus riches évitent l'impôt sur le revenu.

<sup>2</sup> [http://www.pamphlet.ch/index.php?article\\_id=453](http://www.pamphlet.ch/index.php?article_id=453)

## Exit l'accord-cadre

Le 6 décembre 1992 fut considéré par les europhiles suisses comme un «dimanche noir»: le peuple suisse avait refusé, à une très faible majorité, l'adhésion de notre pays à l'Espace économique européen. L'avenir s'annonçait très noir.

Le 26 mai 2021 a été considéré par les europhiles suisses comme un «mercredi noir»: le Conseil fédéral a rompu les négociations avec l'Union européenne sur le serpent de mer appelé accord-cadre institutionnel. L'avenir s'annonce très noir.

A la fin d'un article fort intéressant, publié dans le n° 2329 de *Domaine Public*, Mme Charlotte Robert s'interrogeait: «Qu'est-ce qui a conduit le Conseil fédéral à refuser *de facto* l'accord-cadre avec l'UE? Personne n'a d'explication plausible (...).»<sup>1</sup>

Pourtant, dès l'annonce de la rupture des négociations, le Conseil fédéral avait répondu à cette question: «Cet accord n'aurait pas pu être présenté avec succès au Parlement et au peuple.»<sup>2</sup> En d'autres termes, le Conseil fédéral a préféré une rupture à un désaveu démocratique quasi assuré et humiliant pour toutes les parties aux négociations.

Le coup a été d'autant plus rude pour les partisans de l'accord-cadre que, deux semaines plus tôt, à savoir le 9 juin, divers organes de presse annonçaient à grand bruit que les Suisses appuyaient le fameux accord à une confortable majorité de 64%, bien que la proportion des inconditionnels eût passé de 22% en 2020 à 15% au printemps 2021...

Cette excellente nouvelle se fondait sur un sondage réalisé par l'institut gsf.bern sur mandat d'Interpharma, l'association d'entreprises pharmaceutiques basée à Bâle, qui, comme par hasard, était très favorable à la signature de l'accord-cadre institutionnel.

Le compte rendu de l'enquête<sup>3</sup>, que je n'ai trouvé qu'en allemand, s'intitule *Institutionelles Abkommen mehrheitlich akzeptiert, allerdings nicht als Königsweg*, ce qui signifie littéralement, comme nous le savons tous,

*accord institutionnel majoritairement accepté, mais pas comme solution idéale.* En d'autres termes, l'accord institutionnel ne serait accepté que faute de mieux, ce qui ne traduit tout de même pas un enthousiasme délirant.

Je ne sais si le Conseil fédéral a pris connaissance des données du sondage d'Interpharma ou s'il s'est fondé sur d'autres sources peut-être plus fiables. En tout cas, il devait être vraiment sûr de courir à l'échec pour abandonner la voie de l'accord-cadre.

Je me demande parfois sur quelle planète dépourvue de tout moyen d'information vivent les socialistes et leurs acolytes: *20 minutes* annonçait le 6 juin que la gauche entendait lever un tabou – les autistes de la politique voient des tabous partout – et forcer le Conseil fédéral à entamer des négociations d'adhésion à l'Union européenne. Le bon Roger Nordmann, chef du groupe parlementaire socialiste du Conseil national, aurait même déclaré à la *SonntagsZeitung*: «L'adhésion est la meilleure option en termes de démocratie et de souveraineté.»

J'en ris encore!

*Mariette Paschoud*

<sup>1</sup> <https://www.domainepublic.ch/>.

<sup>2</sup> <https://www.lematin.ch/story/accord-cadre-le-conseil-federal-jette-leponge-722900458250>.

## Bricole

### Eglise dans le vent mauvais

Grâce à *Réformés* n° 47 de juin 2021, les protestants vaudois peuvent pavoiser: l'ONG EERV qui leur tient lieu d'Eglise réformée va s'engager à fond en faveur du mariage pour tous par l'intermédiaire d'un groupe baptisé, comme il se doit, Eglise inclusive. Tous les moyens seront mis en œuvre pour convaincre les membres de l'Eglise réformée vaudoise, mais aussi un public plus large, de l'excellence dudit mariage: vidéos, discussions, rencontres, toutes méthodes propres à diffuser les arguments théologiques, éthiques et juridiques qui militent, sans qu'on s'en soit rendu compte en vingt siècles de christianisme, en faveur des couples de même sexe discriminés. Il y va, paraît-il, de l'équité et de la justice, auxquelles l'Évangile appelle, lui aussi.

Pendant qu'il y est, le groupe Eglise inclusive pourrait exiger que soit créée à la Faculté de théologie et de sciences des religions une chaire de manipulation des textes bibliques.

M.P.

<sup>3</sup> [https://www.interpharma.ch/wp-content/uploads/2021/05/Standort-Schweiz\\_Europafragen\\_Kurzbericht.pdf](https://www.interpharma.ch/wp-content/uploads/2021/05/Standort-Schweiz_Europafragen_Kurzbericht.pdf).

## «Tour d’horizon des effets indésirables liés au vaccin»

Source: *Le grain de sable*  
<https://blogs.letemps.ch/suzette-sandoz/>

Tel est le titre de l’intéressant article publié par *Le Temps* de ce 15 juin (p. 13), suivi du texte en gras: «**Fatigue intense, maux de tête et douleurs aux bras: les personnes vaccinées contre le covid-19 sont nombreuses à se sentir affaiblies quelques jours après la piqûre. Ces réactions, qui touchent davantage les plus jeunes, sont désagréables mais anodines.**»

J’adore «anodines» quand je pense à ce qu’ont vécu certaines de mes connaissances!

Pour information, je relève mot à mot ci-dessous quelques passages (en gras) de l’article et les fais suivre d’un bref commentaire.

**Combien de décès dénombrés après la vaccination?**

«**Selon Swissmedic, 90. Leur moyenne d’âge dépassait les 83 ans et elles souffraient toutes d’affections préexistantes. “Selon les dernières conclusions toutefois, ces décès étaient dus, en dépit de leur concordance temporelle avec la vaccination, à des maladies dont l’apparition n’a rien à voir avec la vaccination”. Des autopsies sont en cours.**»

Sauf erreur de ma part, c’était aussi le cas de personnes de cette

tranche d’âge comptabilisées comme mortes de la covid. Y a-t-il eu autopsies?

«**A ce jour, plus de deux millions de personnes sont entièrement vaccinées en Suisse. (...) Swissmedic (...) recense à ce jour plus de 2700 annonces d’effets indésirables, une majorité étant considérée comme “non grave”.**» (...)

Et un petit peu plus loin:

«**Le nombre total de réactions déclarées à Swissmedic est presque deux fois plus grand avec le Moderna qu’avec le Comirnaty – 4323 contre 2656, respectivement. Mais pour Alessandro Diana, il faut prendre ces chiffres avec des pincettes, car ils pourraient être liés à des effets statistiques.**»

Y a-t-il une concordance entre ces chiffres si divers (2700 ou 6979)? Et, en matière de morts et de malades de la covid, les chiffres nécessitent-ils les mêmes pincettes?

«**Si les effets sont forts, suis-je mieux protégé contre le covid? “Collectivement oui, mais individuellement non”, répond le médecin vaudois Philippe Eggimann. Comprenez: ce n’est pas parce que vous avez été fatigué plusieurs jours que vous pouvez vous passer de la deuxième dose, ou que les**

**anticorps vous protégeront du virus pendant plus d’un an.**»

C’est sans doute là ce que l’on appelle une réponse étayée scientifiquement!

«**Comment s’informer sur les effets indésirables? En théorie, des informations sont dispensées au moment de la vaccination. Mais le personnel n’en a pas toujours le temps. Les médecins cantonaux de Suisse romande, responsables de la prévention sur le sujet n’ont, semble-t-il, pas prévu de documentation spécifique. Chez Swissmedic, on en appelle au bon sens: “Le patient responsable d’aujourd’hui a le devoir de s’informer, par exemple sur les sites de l’Office fédéral de la santé publique et de Swissmedic”. Sur son site, la plateforme Infovac donne aussi des informations complètes.**»

Tout le monde sur internet! Et si vous n’avez pas les outils nécessaires, c’est parce que vous manquez de bon sens selon Swissmedic! On sent l’empathie et l’amour du prochain! Qui est-ce déjà qui prêche la solidarité par le vaccin?

Et je n’ai reproduit fidèlement ci-dessus que quelques passages! Merci au Temps de ces précieuses informations!

*Suzette Sandoz*

## La présomption d'innocence et la réforme du droit pénal

L'autre jour, je suis tombé sur un article de *20 minutes*, traitant de la révision du droit pénal en matière sexuelle, qui présentait l'avis de la Commission fédérale pour les questions féminines<sup>1</sup>. Selon cette dernière, le consentement n'est pas assez pris en compte pour admettre un viol et la question primordiale devrait être de déterminer si la supposée victime a donné son consentement explicite plutôt que de savoir si elle a dit non. Ainsi, l'aspect litigieux porte sur la preuve que la victime doit apporter de son désaccord.

Cela m'a intrigué. Ce n'était pas le premier article qui me passait sous les yeux et qui se plaignait que le consentement ne pesait pas suffisamment dans la balance. Je suis donc allé sur le site du Tribunal fédéral et j'ai tapé sur mon clavier les mots «viol» et «consentement». Trois arrêts comprenaient tous les termes: L'ATF 97 IV 76, qui traite de circonstances atténuantes selon l'attitude de la victime et rappelle que le consentement exclut le viol; l'ATF 87 IV 66, qui explique que l'auteur est condamnable s'il pouvait penser que la victime ne consentait pas; enfin, l'ATF 122 IV 97, qui

### Bricole

#### Des coupables tout trouvés

Monsieur Daniel Brélaz, écologiste de pointe qu'il n'est plus besoin de présenter, sait pourquoi la loi sur le CO<sub>2</sub> a été refusée le 13 juin. C'est parce que – en plus d'une malheureuse coïncidence avec les votes sur les initiatives «agricoles» –, les complotistes, en luttant contre la loi Covid-19 et en poussant, sur les réseaux sociaux, les citoyens à voter cinq fois non, ont fait grimper le taux de participation jusqu'à 60% – fait très rare, il est vrai. On aurait assisté à une surmobilisation des complotistes, laquelle «a fait perdre entre 4% et 6% à la loi sur le CO<sub>2</sub>, ce qui lui a été fatal»<sup>1</sup>.

Curieuse analyse, qui n'explique pas pourquoi la «surmobilisation des complotistes» n'a pas empêché la loi Covid-19, principale cible des surmobilisés, d'être acceptée, justement, par 60% des citoyens.

Curieux démocrate, qui, au lieu de se réjouir de ce taux de participation particulièrement élevé, s'en désole et s'en prend à une nébuleuse considérée jusqu'alors par les politiques et la presse comme une minorité d'agités du bocal.

L'idée n'est apparemment pas venue au conseiller national vert, «notoirement connu pour ses analyses chiffrées des scrutins de toute nature», qu'une majorité de Suisses avaient jugé la loi sur le CO<sub>2</sub> mauvaise et trop dangereuse pour leur porte-monnaie.

M.P.

<sup>1</sup> <https://www.20min.ch/fr/story/brelaz-ce-sont-les-complotistes-qui-ont-coule-la-loi-sur-le-co2-198692010000>

expose notamment qu'il n'y a pas de consentement si des menaces font craindre un préjudice sérieux à la victime.

Les victimes de viol éprouvent des difficultés à porter plainte. Les procédures sont longues et il n'y a aucune certitude que l'inculpé soit condamné. Il est compréhensible que les féministes trouvent frustrant qu'une victime doive justifier de sa conduite alors qu'elle a subi un

événement traumatisant. Cependant, le consentement relève du for intérieur. La justice ne peut faire l'économie d'une investigation, en particulier sur les éléments extérieurs qui permettent de reconstituer la volonté des protagonistes. Actuellement, les tribunaux recherchent des manifestations d'un refus de l'acte sexuel. Les féministes, tel que je le comprends, aimeraient qu'il s'agisse de trouver l'expression d'un consentement pour

disculper le prévenu. Il est à craindre qu'à terme les réclama-tions féministes aboutissent à un renversement de la présomption d'innocence. Si les tribunaux de-vaient se baser, des semaines, des mois ou des années plus tard, sur le consentement exprimé, com-ment garantir que le prévenu ait la possibilité de prouver son in-nocence? La présumée victime pourrait faire condamner un amant en cas de regrets. Il me

semble terrifiant que l'auteur pré-sumé se retrouve à la merci de son accusatrice, car seul le res-senti de la présumée victime compterait aux yeux de la loi, sans considérer les intentions de l'auteur.

*Alcibiade*

<sup>1</sup> <https://www.20min.ch/fr/story/pour-une-application-plus-strict-de-la-notion-de-consentement-632035678734>

## Aveu



On s'en doutait, mais ce n'était pas officiel: le service militaire obligatoire – sauf grave conflit de conscience ou inaptitude – appar-tient au passé, en dépit de l'ar-ticle 59 de la Constitution fédé-rale.

Selon 20 minutes en ligne du 12 juin, «des experts seront manda-tés pour moderniser la journée d'information de l'armée afin de motiver la génération Z pour le service militaire». En effet, «de-puis plusieurs années, l'armée peine à avoir la cote auprès des jeunes. Avant même d'être con-viés à la journée d'information, nombre d'entre eux ont déjà pris la décision de ne pas intégrer le service militaire». D'ailleurs, «il faut davantage se concentrer sur les besoins individuels des

participants tout en prenant en compte les changements socié-taux et rester dans l'air du temps». Enfin, «la communica-tion doit être continue et se faire digitalement. Whatsapp est envi-sagée comme option tout comme une présence renforcée sur les ré-seaux sociaux».

«Motiver», «avoir la cote», «res-ter dans l'air du temps», c'est-à-dire appâter les jeunes gens en âge de servir en les rassurant – vous verrez, vous pourrez porter des pantoufles de gym et dormir avec votre doudou –, en leur promettant des avantages personnels – ce que vous apprendrez à l'ar-mée vous sera utile dans la vie ci-vile, vous vous ferez des amis – et en évitant soigneusement d'évoquer la dure réalité, à savoir que l'armée est au service du pays et non pas des besoins indi-viduels de chacun, que servir dans l'armée implique des quali-tés personnelles importantes et

## Ne dites pas...

Ne dites pas: «A partir du 21 juillet, le général François Lecointre, chef d'état-major des armées françaises, sera un général en retraite.»  
Dites: «A partir du 21 juillet, le général François Le-cointre, chef d'état-major des armées françaises, sera un général à la retraite.»

Un général en retraite est un général qui fait reculer ses troupes devant l'ennemi, au moins provisoirement.

Il n'y a aucune raison de sup-poser que l'honorable géné-ral Lecointre a un ennemi de-vant qui reculer, à moins d'admettre que le président de la République française le terrifie, chose tout de même assez improbable.

*Le pinailleur*

peut nécessiter un jour du cou-rage, voire de l'héroïsme, et peut-être même le sacrifice de sa propre vie.

Je me demande parfois si un lan-gage moins bisounours, plus viril et plus patriote – tout à fait com-patible, d'ailleurs, avec une com-munication numérique – n'ob-tiendrait pas un succès plus grand auprès de jeunes gens à qui on propose pour tout idéal des

chimères écologistes, des causes pseudo-antiracistes et des jeux vidéos.

Mais je dois rêver.

En tout état de cause, l'attitude et les choix de l'armée dans cette affaire ne permettront en rien d'améliorer le recrutement et

serviront seulement à convaincre la «génération Z», c'est-à-dire les Suisses nés aux environs de l'an 2000, que les chefs militaires avouent ne plus croire eux-mêmes à la mission de l'armée suisse.

*M.P.*

## Le monde de demain continuera de changer comme avant

*Acte I* — Au moment de la première vague de coronavirus, au printemps 2020, on a vu se répandre le fantasme d'un «monde d'après». Cette notion a particulièrement séduit les écologistes fanatiques, qui se sont réjouis de voir le Gouvernement investi des pleins pouvoirs et la population enfermée, empêchée de travailler normalement, contrainte de n'acheter que le strict nécessaire et de n'exercer d'autre loisir que le macramé en solitaire. Le malheur des humains, aux yeux des écologistes, allait permettre de retrouver une bien jolie planète, toute vide et toute propre comme dans les Télétubbies, et donc plus proche des temps originels où de paisibles dinosaures végétariens broutaient en toute fraternité (le tyrannosaure est une invention du grand capital) et où Adam et Eve ne possédaient ni vêtements ni voiture. On nous expliquait alors que ce monde du passé allait devenir notre «monde de demain», que nous n'allions plus

jamais vivre comme avant. Ce fantasme effrayant était la bouée de sauvetage à laquelle se raccrochaient les individus éternellement insatisfaits de leur existence dans le monde présent.

*Acte II* — Au moment de la seconde vague, en automne 2020, le «monde d'après» télétubbique des écolos angoissés s'est estompé pour faire place à un autre «monde d'après», celui, aseptisé et sinistre, des scientifiques et des experts en pureté sanitaire. Distanciation sociale, dissimulation des visages, vaccinations de masse et autres traçages forcés, nous a-t-on dit, allaient devenir la nouvelle norme, pour plusieurs années au moins, sinon jusqu'à la fin des temps. Nous allions poursuivre nos vies dans des cocons stérilisés qui assureraient notre santé et notre sécurité face au terrifiant virus.

*Acte III* — Alors que la perspective de ce nouveau «monde de demain» s'installait dans l'esprit

### Citation

A propos des déboires causés par les voitures électriques:

Les voitures électriques nous rappellent qu'il faut souffrir pour être pionnier. C'est un peu comme acheter une voiture à essence au début du XX<sup>e</sup> siècle, sauf qu'au lieu d'un homme marchant devant avec un drapeau rouge, vous avez besoin d'un pompier dans une voiture diesel avec une corde de remorquage...

Jonathan Miller (La lettre de Causeur, éd. abonnés, 12 juin 2021, publication initiale par *The Spectator* du 19 avril 2021).

de nombreux braves citoyens, rassurés qu'on se préoccupe de leur santé et de leur sécurité, une autre partie de la société a commencé à s'inquiéter de ce qui allait advenir de sa liberté. Ces personnes, minoritaires mais remuantes, nous ont décrit avec angoisse un «monde de demain» où nous serions tous fichés et traqués, privés de restaurants et de concerts et livrés aux expériences des lobbies les plus cyniques. Le même «monde de demain» que celui que nous promettaient les scientifiques, donc, mais exprimé sous une forme effrayante

plutôt que rassurante. Les plus catégoriques de ces «complo-  
tistes», comme les médias ont  
pris l’habitude de les désigner  
(parfois à tort, parfois un tout pe-  
tit peu à raison), ont inondé les  
réseaux sociaux de visions apo-  
calyptiques dont on se dit  
qu’elles ne sont pas forcément  
toutes irréalistes (on aurait tort de  
sous-estimer les ravages que peu-  
vent causer les idéologies totali-  
taires), mais qui n’en appa-  
raissent pas moins exagérées et cari-  
caturales, fondées sur la peur  
brute plutôt que sur une analyse  
raisonnée.

Le «monde de demain», qu’il soit  
utopique ou dystopique, apparaît  
ainsi comme une constante dans  
l’esprit des gens. Chacun l’ima-  
gine différemment, mais tous  
s’accordent à croire qu’il sera ra-  
дикаlement différent de ce que  
nous avons vécu jusqu’à présent.  
Comme si les individus, gavés de  
cinéma et de télévision, ressen-  
taient le besoin irrépressible de se

projeter dans un futur fantas-  
tique.

Nous nous en voudrions, naturel-  
lement, de venir briser leurs illu-  
sions. Et pourtant...

Le trafic routier et les foules dans  
les centres commerciaux sont de  
retour. Du «monde de demain»  
fantasmé par les écologistes, il ne  
reste guère que des kilomètres de  
pistes cyclables expiatoires,  
peintes à la hâte.

Les mesures sanitaires finissent  
très lentement par se calmer, le  
port du masque devient de plus  
en plus lacunaire, même dans les  
endroits où il est censé être obli-  
gatoire, et le traçage dans les res-  
taurants se révèle aussi folklori-  
que que théorique. Les autorités  
sanitaires tenteront certainement,  
dans un ultime baroud d’hon-  
neur, de faire perdurer leurs con-  
signes imprimées sur fond rouge  
ou orange; mais celles-ci ne sont  
déjà plus prises au sérieux.

Le vaccin n’est toujours pas obli-  
gatoire. L’usage du passeport sa-  
nitaire n’est pas encore claire-  
ment connu, mais promet d’être  
plus circonscrit que ce qu’on  
craignait. Il est trop tôt pour crier  
victoire, mais il est aussi trop tôt  
pour crier à la dictature.

Au risque de décevoir ceux qui  
rêvent d’une grande rupture,  
nous pensons donc que le monde  
de demain risque de ressembler à  
celui d’hier, disons: à celui  
d’avant le virus. Ce dernier aura  
accentué un peu une dérive tota-  
litaire déjà perceptible aupara-  
vant, souligné le déclin de notre  
civilisation, amorcé depuis des  
décennies, et laissé plein de  
traces comme en laissent tous les  
événements que nous traversons.  
Pour le reste, le changement va  
continuer comme il avait déjà  
commencé, ce qui n’est pas très  
réjouissant, mais ne justifie pas  
qu’on l’imagine pire qu’il ne  
l’est.

*Pollux*

## Langage épïcène

Le langage épïcène, fruit de  
l’hystérie néo-féministe, consiste  
à utiliser dans l’expression orale  
ou écrite des termes qui dési-  
gnent à la fois des hommes et des  
femmes. Votre concierge, par  
exemple, ne se plaindra jamais de  
la domination du patriarcat dans  
le domaine de la «technique de  
surface». Malheureusement, ces

termes «neutres» n’existent  
qu’en nombre relativement res-  
treint et il faut donc remédier à  
cette carence par toutes sortes de  
subterfuges – par exemple en dé-  
taillant les étudiantes et étudiants  
présents dans un auditoire ou les  
rares paroissiennes et paroissiens  
qui prennent encore le chemin de  
l’église le dimanche.

Pour plus de détails, je vous re-  
commande la lecture des  
*Exemples et conseils pour la ré-  
daction épïcène*<sup>1</sup> publiés sur le  
site officiel de l’Etat de Vaud.  
Vous verrez, c’est très amusant,  
surtout quand les auteurs se four-  
voient.



Le langage épïcène constitue à la fois un péché contre la langue française, un péché contre l'écologie et un péché contre les femmes. En effet, il obscurcit et alourdit les textes; il entraîne un gaspillage de papier et d'énergie considérable; il postule que les femmes sont des écervelées trop sottes pour faire la différence entre ce qui relève de la grammaire et ce qui se rapporte à l'égalité des droits.

C'est probablement pour cette triple raison que la Conférence intercantonale de l'Instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) a annoncé que, «dès 2023, une écriture qui respecte les genres et stimule l'égalité sera introduite dans les manuels scolaires»<sup>2</sup>. Dame! On ne peut pas être à la fois avant-gardiste et intelligent.

Mais il faut voir le bon côté des choses: le langage épïcène nous réserve ici ou là des énigmes ou une franche rigolade.

Exemple glané au hasard d'une balade sur internet: *Cette émission aura permis à tout un chacun tout un chacune de se forger une opinion*. Je suis perplexe: n'aurait-il pas été préférable d'écrire «tout un chacun toute une chacune»?

Exemple trouvé dans un courrier électronique adressé à un groupe comportant plusieurs femmes et un seul homme: *J'espère vous trouver toutes et tous en bonne santé*. Je suis perplexe: n'aurait-il pas été préférable d'écrire «toutes et tout» ou mieux encore «toutes et un» comme dans la devise *un pour tous, tous pour un*, qui ne saurait tarder à devenir *une et un pour toutes et tous, toutes et tous pour une et un?*

Rions un peu: la Ville de Lausanne cherche un guet ou une guette pour la cathédrale de Lausanne...

Redevenons sérieux: une des raisons qui président à l'introduction du langage épïcène dans les écoles est que, selon Claude Grimm, secrétaire syndicale du Syndicat des services publics de Neuchâtel, «le langage joue un rôle important dans la transmission des discriminations de genre. Il est dès lors important de le modifier pour contribuer à changer les mentalités.»

C'est un aveu de lavage de cerveau et c'est grave!

M.P.

<sup>1</sup><https://www.vd.ch/guide-typo3/les-principes-de-redaction/redaction-egalitaire/exemples-et-conseils-pour-la-redaction-epicene/>.

## Néo-colonialisme et mondialisation

Mon fils Julien est un adolescent épatant, intelligent, bon élève et globalement parfaitement conditionné par la bien-pensance qu'on lui injecte en intraveineuse à l'école. Il conserve malgré tout une bonne dose d'esprit critique, résultat de l'abominable éducation rétrograde que je lui inculque à la maison.

Les repas sont souvent le théâtre de débats passionnés et

passionnants, où il m'arrive de me faire moucher par cet imper-tinent moutard, dont la culture générale, fruit de ses lectures et de sa consommation boulimique de contenus sur Youtube, est considérable.

La dernière en date portait sur le colonialisme européen, le problème de l'Apartheid en Afrique du Sud et les exactions commises par les conquistadors en Amérique. Nous étions tous d'accord

pour admettre que les conséquences à long terme de la colonisation avaient été en bonne partie néfastes pour les régions colonisées et que les Européens auraient probablement été bien inspirés de laisser les populations autochtones en paix.

Mais ce que j'essayais, avec succès d'ailleurs, je crois, de faire comprendre à mon garçon, c'est qu'il est toujours facile et confortable de porter des jugements *a*

*posteriori*. Certains colons se sont mal comportés et ont traité les populations des régions qu'ils découvraient comme des animaux, voire pire. Mais il y avait parmi eux des gens très bien, missionnaires venus apporter la parole du Christ, scientifiques en quête de connaissances et commerçants à la recherche de négoces.

Si l'on remet les choses dans leur contexte, l'expansion coloniale correspond à un moment de grandeur de l'Europe, qui domine

alors le monde. C'est l'époque des grandes découvertes scientifiques: la terre est ronde, elle tourne autour du soleil. Les rois envoient des expéditions au-delà des terres connues avec à leur bord des cartographes et des savants, chargés de rapporter leurs découvertes.

Ce processus d'expansion du mode de vie européen et du christianisme s'explique par la certitude qu'avaient les intellectuels de l'époque de détenir une vérité universelle, bénéfique pour tous

et méritant d'être répandue. On sait aujourd'hui que les conséquences n'ont pas été celles espérées et que les empires coloniaux se sont désagrégés sous la pression de l'opposition des peuples colonisés.

Ce qui est curieux, c'est que ce sont ceux-là même qui critiquent sans nuance la colonisation et ses conséquences qui militent aujourd'hui pour une gouvernance mondiale et la religion des droits «humains». L'histoire se répète.

*Mi.P.*

## Le chaos démocratique

Au lendemain des dernières votations fédérales, M. François Chexrix *tweetait* son désarroi en des termes grandiloquents: «Les 2 initiatives anti-pesticides ont mobilisé l'électorat anti-écolo, entraînant du coup l'échec de la Loi CO2! Le recours systématique à la démocratie directe génère un chaos culturel et politique qui va rendre la Suisse incapable de gérer la moindre réforme.» Rien que ça!

D'une manière générale, les jérémiades des perdants, quel que soit leur bord politique, m'agacent: lorsque le peuple ne vote pas comme on le voudrait, c'est que les adversaires ont été plus convaincants. C'est aussi simple que ça. Quand, de surcroît, ces condescendants personnages en viennent à remettre en cause le

système lui-même, je suis fortement tenté de mettre entre parenthèses l'excellente éducation reçue de mes parents.

Toute personne douée d'un minimum de bon sens sait pertinemment que la démocratie semi-directe, couplée au fédéralisme et au partenariat social, est la meilleure garante de la paix sociale que connaît globalement la Suisse.

Le «chaos culturel et politique», c'est le climat qui règne en France, pays dirigé par des «élites» totalement déconnectées du peuple – qui n'est jamais consulté – et des réalités, et dont l'unique programme consiste à «faire barrage au Rassemblement national», lequel, s'il parvient au pouvoir, ne s'en sortira d'ailleurs sans doute guère mieux.

En France, il ne se passe pas une seule journée sans agression, sans que la police ou les secours soient attaqués. Et la seule réponse des autorités à cette situation extrêmement grave et préoccupante est que les Français ont un «sentiment» d'insécurité et qu'il ne faut pas faire d'amalgame; que ces «faits divers» sont scandaleusement récupérés par l'extrême droite. En revanche, lorsqu'une illuminée du bocal voit sa conférence perturbée par un jeune qui lui offre des fleurs en lui demandant pourquoi elle n'aime pas les hommes, toute la gauche pousse des hauts cris et condamne avec virulence une «violente agression d'extrême droite».

En France, le président de la République s'affiche avec des rappeurs grossiers et vulgaires, ainsi qu'avec des Youtubeurs ridicules, mais répond aux préoccupations des chômeurs en leur disant qu'il leur suffit de traverser la route pour trouver un emploi.

Alors, je préfère cent fois le «chaos culturel et politique» à la sauce helvétique.

*Iratus*

*Le Pamphlet*  
Case postale 998,  
1001 Lausanne  
Courriel:  
[courrier@pamphlet.ch](mailto:courrier@pamphlet.ch)  
CCP: 10-25925-4  
Directeur de publication:  
Michel Paschoud  
ISSN 1013-5057

## Informations

### Changement

Notre ami Olivier Delacrétaz a quitté la présidence de la Ligue vaudoise au bout de quarante-quatre ans de bons et loyaux services. Après l'avoir soigneusement préparé, il a cédé la place au jeune avocat Félicien Monnier, que nous félicitons chaleureusement et à qui nous souhaitons plein succès dans la tâche difficile qu'il a acceptée.

Bon vent à Olivier, à Félicien et à la Ligue vaudoise!

### Référendum

Lancé le 30 mars, le deuxième référendum contre la loi Covid-19, plus exactement le référendum contre la modification du 19 mars de ladite loi (introduction du certificat sanitaire, qui ne figurait pas dans le texte de loi accepté le 13 juin) court jusqu'au 8 juillet.

L'argument selon lequel ce référendum est inutile, du fait que, s'il aboutit, il ne sera soumis à votation que bien après la fin de la pandémie, n'est pas pertinent: nul ne sait comment se comporteront le virus et ses diverses formes après la pause estivale. En Espagne, en tout cas, on parle déjà d'une cinquième vague.

Des listes de signatures peuvent être commandées aux adresses suivantes:

Referendum COVID-19 / Route des Tavernes 5 / 1610 Châtillens

[www.covid19-referendum.ch](http://www.covid19-referendum.ch)

[info@covid19-referendum.ch](mailto:info@covid19-referendum.ch)

### Vacances

Comme de coutume, *Le Pamphlet* fera une pause en juillet et août.

Bon été à tous et portez-vous bien!

*Réd.*